

**SOTIPAPIER**

**Rapport annuel de gestion**

**2024**

## **Table de matières**

<b>1</b>	<b>Activité de la société en 2024 .....</b>	<b>- 3 -</b>
1.1	Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société .....	- 3 -
	Description de l'activité de la société en 2024 .....	- 3 -
	Situation et performances de la société .....	- 6 -
	■ Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées .....	- 8 -
	■ Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence .....	- 8 -
1.2	Évolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années .....	- 8 -
1.3	Les indicateurs spécifiques par secteur .....	- 8 -
1.4	Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi .....	- 9 -
1.5	Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	- 9 -
1.6	Activité en matière de recherches et développement .....	- 9 -
<b>2</b>	<b>Actionnariat - 9 -</b>	
2.1	Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote .....	- 9 -
2.2	Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale .....	- 9 -
2.3	Bureau de l'assemblée.....	- 10 -
2.4	Droit de vote des actionnaires.....	- 10 -
2.5	Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération.....	- 10 -
<b>3</b>	<b>Organes d'administration et de direction.....</b>	<b>- 10 -</b>
3.1	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration.....	- 10 -
3.1.1	Nomination des membres du conseil d'administration .....	- 10 -
3.1.2	Mandat des administrateurs .....	- 11 -
<b>4</b>	<b>Le titre en bourse - 11 -</b>	
4.1	L'évolution du cours de bourse en 2024 .....	- 11 -
4.2	Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats.....	- 12 -
4.3	Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices .....	- 12 -
<b>5</b>	<b>Contrôle des comptes .....</b>	<b>- 13 -</b>
	<b>Présentation sommaire du Groupe Sotipapier .....</b>	<b>- 15 -</b>
	<b>Présentation des sociétés du groupe .....</b>	<b>- 15 -</b>
	<b>Schéma financier du Groupe au 31.12 .2024.....</b>	<b>- 16 -</b>

# 1 Activité de la société en 2024

## 1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

### Description de l'activité de la société en 2024

La SOTIPAPIER « Société Industrielle du Papier et du Carton » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève au 31 décembre 2022 à 30.720.659DT divisé en 28 184 091 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grande contenance ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et cannelure).

Elle possède une capacité de production de 80 000 tonnes par an, emploie plus de 250 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 99 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2023.

La société a deux lignes de production :

- (i) Le papier pour sac Kraft réalisé à partir principalement de fibres vierges et destiné aux sacheries pour la fabrication de sacs grande contenance notamment pour l'emballage du ciment ; et
- (ii) Les papiers pour ondulé (Testliner, Cannelure et Kraft liner) destinés aux cartonneries pour la production de carton ondulé.

La SOTIPAPIER est un acteur de référence sur le marché du papier en Tunisie. Aux côtés de ses activités industrielles, la SOTIPAPIER produit également de l'énergie à travers un système de cogénération installée depuis 2007. A ce titre, la société a été la première unité industrielle en Tunisie à avoir mis en place un système de cogénération pour la production d'électricité de vapeur.

La Sotipapier a poursuivi ses activités durant l'année 2024 autour de plusieurs axes :

- Pour le produit Kraft pour sacs : Maintenir sa part de marché et améliorer continuellement la qualité du produit fini et la productivité de la PM2 ;
- Pour le papier pour ondulé : Maintenir sa part de marché sur le marché libre local et substituer une part des volumes importés. Développer nos produits à l'export ;
- Pour les vieux papiers : Utiliser au maximum les volumes collectés localement et développer une activité indépendante de collecte de vieux papiers ;
- Le développement de la qualité de ses produits sur les 2 chaînes de production en améliorant la maîtrise de ses processus et en démarrant de nouveaux investissements notamment en préparation de pâte ;
- Une montée en gamme qualitative au niveau des papiers pour ondulé alliée à une maîtrise des coûts de production.

L'année 2024 a été marquée par les événements suivants :

- i. Le renforcement de la collecte de vieux papier sur le marché local à travers nos clients partenaires et la préparation de notre développement sur le maillage de notre activité sur le territoire tunisien ;
- ii. Une hausse du coût de l'énergie par unité produite au cours de l'année 2024 ;
- iii. Une tension sur le marché des vieux papiers entraînant une hausse continue des prix du PPO
- iv. Le marché de la paté à papier demeure confronté à des conditions difficiles marquée par une disponibilité limitée et des coûts élevés.

Compte de résultat (en KDT)	2024	2023	Variation	Var. %
Ventes	108 824	99 097	9 728	10%
Production (P°)	109 254	92 450	16 804	18%
<b>Coût d'achat matières premières</b>	<b>(39 187)</b>	<b>(34 276)</b>	<b>(4 910)</b>	<b>14%</b>
<b>Marge sur coût matières</b>	<b>70 067</b>	<b>58 173</b>	<b>11 894</b>	<b>20%</b>
<b>Marge sur coût matière / P°</b>	<b>64%</b>	<b>63%</b>	<b>1%</b>	
Achats consommés	(17 467)	(14 943)	(2 523)	17%
Consommation énergie	(15 598)	(12 797)	(2 800)	22%
<b>Marge brute</b>	<b>37 003</b>	<b>30 433</b>	<b>6 571</b>	<b>22%</b>
<b>Ratio Marge brute / P°</b>	<b>33,87%</b>	<b>32,92%</b>	<b>1%</b>	
Charges de personnel	(12 141)	(9 869)	(2 272)	23%
<b>Ratio Charges de personnel / P°</b>	<b>-11%</b>	<b>-11%</b>	<b>0%</b>	<b>4%</b>
Autres charges d'exploitation	(7 456)	(6 562)	(894)	14%
<b>Ratio Autres charges d'exploitation / P°</b>	<b>-7%</b>	<b>-7%</b>	<b>0%</b>	<b>(4%)</b>
<b>EBITDA</b>	<b>17 406</b>	<b>14 002</b>	<b>3 405</b>	<b>24%</b>
<b>Ratio EBITDA / P°</b>	<b>16%</b>	<b>15%</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>
Dot. Aux Amortissements & aux provisions	(10 187)	(7 570)	(2 617)	35%
<b>EBIT</b>	<b>7 219</b>	<b>6 432</b>	<b>787</b>	<b>12%</b>
<b>Ratio EBIT / P°</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>0%</b>	<b>(5%)</b>
Charges financières nettes	(5 043)	(3 582)	(1 460)	41%
Produits des placements	27	33	(6)	(18%)
Autres gains ordinaires	2 741	536	2 205	411%
Autres pertes ordinaires	(39)	(133)	93	(70%)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 906</b>	<b>3 286</b>	<b>1 619</b>	<b>49%</b>
<b>Ratio Résultat avant impôt / P°</b>	<b>4%</b>	<b>18%</b>	<b>(14%)</b>	<b>(75%)</b>
Impôt sur les sociétés	(1 330)	(595)	(734)	123%
<b>Résultat net d'impôt</b>	<b>3 576</b>	<b>2 691</b>	<b>885</b>	<b>33%</b>
<b>Ratio Résultat net / P°</b>	<b>3,27%</b>	<b>2,91%</b>	<b>0%</b>	<b>12%</b>

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est en augmentation de (10%) passant de 99 097 KDT en 2023 à 108 824 KDT en 2024 tel que détaillée ci-après :

Chiffre d'affaires en KDT	2023	2024	Variation	Variation en %
<b>Ventes Kraft (en KDT)</b>	<b>53 384</b>	<b>57 781</b>	<b>4 397</b>	<b>8%</b>
Local	53 384	57 781	4 397	8%
<b>Ventes PPO (en KDT)</b>	<b>42 826</b>	<b>47 952</b>	<b>5 126</b>	<b>12%</b>
Local	42 314	47 525	5 211	12%
Export	512	427	-85	-17%
<b>Energie</b>	<b>2 506</b>	<b>2 526</b>	<b>20</b>	<b>1%</b>
<b>Autres</b>	<b>381</b>	<b>565</b>	<b>184</b>	<b>48%</b>
<b>Total</b>	<b>99 097</b>	<b>108 824</b>	<b>9 727</b>	<b>10%</b>

Le chiffre d'affaires généré par l'activité kraft a augmenté de (+8%) en passant de 53 384 KDT en 2023 à 57 781 KDT en 2024.

Le chiffre d'affaires généré par l'activité PPO a augmenté de (+12%) passant de 42 826 KDT en 2023 à 47 952 KDT en 2024.

Cette hausse du chiffre d'affaires sur l'année 2024 s'explique essentiellement par une augmentation simultanée des quantités vendues et des prix de vente.

- *Cout des matières premières*

La Sotipapier a enregistré au cours de l'année 2024 une augmentation du coût d'achat consommé de ses matières premières de base.

- *Achats d'approvisionnements consommés*

Les achats d'approvisionnements consommés ont augmenté de 22% pour atteindre 33 064 KDT en 2024 contre 27 741 KDT en 2021. Cette hausse provient essentiellement de la charge de l'énergie d'une part et la hausse des quantités produites d'autre part (+12 242 tonnes)

- *Autres charges d'exploitation*

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 14% pour atteindre 7 456 KDT en 2024 contre 6 561 KDT en 2023 à la suite de la hausse des rubriques suivantes :

- Les charges d'assurances (+364 KDT) ;
- Contribution sociale de solidarité (CSS) passant de 135 KDT en 2023 à 342 KDT en 2024 à la suite de l'instauration d'une nouvelle contribution dans le budget de l'Etat.

- *Charges de personnel*

Les charges de personnel ont augmenté de 23% pour atteindre 12 141 KDT en 2024 contre 9 869 KDT en 2023 résultant des augmentations contractuelles et des nouveaux recrutements (des directeurs).

- *EBE et Résultat d'exploitation*

La marge brute a ainsi enregistré une hausse de 22% passant de 30 432 KDT en 2023 à 37 003 en 2024.

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 13%, soit (894) KDT. L'EBITDA a augmenté de 3 405 KDT (24%) passant de 14 002 KDT en 2023 à 17 406 KDT en 2024.

Le résultat d'exploitation est passé de 6 432 KDT en 2023 à 7 219 KDT en 2024 enregistrant une hausse de 12%.

- *Charges financières nettes*

Les charges financières ont enregistré une hausse de 1 460 KDT soit 41% et ce en passant de 3 582 KDT en 2023 à 5 043 KDT en 2024 et détaillant comme suit :

Elément (en KDT)	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Intérêts/Comptes courants	19	13	5
Intérêts/effets escomptés	1 147	987	160
Intérêts/Financement de stocks	623	555	68
Intérêts/Financement en dinars / en devises	1 308	635	673
Intérêts/CMT	1 921	1 305	616
Intérêts/Leasing	28	0	28
Intérêts sur les autres dettes	2	0	2
<b>Charges financières</b>	<b>5 047</b>	<b>3 494</b>	<b>1 553</b>
Pertes de change	226	172	54
Gains de change	(230)	(84)	(147)
<b>Résultat de change</b>	<b>(6)</b>	<b>88</b>	<b>(93)</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>5 043</b>	<b>3 582</b>	<b>1 460</b>

La hausse des charges financières résulte principalement de l'augmentation des intérêts sur les crédits à moyen terme, qui ont augmenté de 1 132 KDT, en raison de l'obtention de 14 800 KDT de nouveaux crédits (passant de 8 587 KDT en 2023 à 18 808 KDT en 2024), ainsi que de l'augmentation des intérêts sur les financements en dinars, qui s'élèvent à 673 KDT.

#### Evolution du dinar Tunisien face à l'EUR et au US Dollar :

Elément	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	Variation 2023	Variation 2024
EUR	3,3102	3,3583	3,3209	4,81%	-3,74%
Dollar US	3,1101	3,1069	3,1845	-0,32%	7,76%

- Résultat net :**

Le résultat net d'impôt est ainsi passé de 2 691 KDT en 2023 à 3 576 KDT en 2024.

Le ratio de résultat net après impôt par rapport à la production est passé de 2.9% en 2023 à 3,27% en 2024.

Elément	2 024	2 023
Résultat	3 576 206	2 690 928
Production (Ventes + Variation de stock)	109 254 147	92 449 656
<b>Résultat net /Production</b>	<b>3,273290853</b>	<b>2,910695525</b>

Le résultat net par action est passé de 0,095 DT en 2023 à 0,127 DT en 2024.

En TND	2024	2023	Variation	Var. en %
Résultat net	3 576 206	2 690 928	885 278	25%
Nombre d'action	28 184 091	28 184 091	0	0%
<b>Résultat net /action</b>	<b>0,1269</b>	<b>0,0955</b>	<b>0,0314</b>	<b>33%</b>

#### Situation et performances de la société

- Evolution de la rentabilité des capitaux propres**

La rentabilité des capitaux propres est passée de 3,76% en 2023 à 5.48% en 2024 suite à la hausse du résultat l'exercice de 885 KDT et la baisse de capitaux propres avant résultat de 6 238KDT (-9%).

En Milliers TND (KDT)	2023	2024	Var. en KDT	Var. en %
Résultat net	2 691	3 576	885	33%
Capitaux propres avant résultat	71 500	65 262	-6 238	-9%
<b>Rentabilité des capitaux propres</b>	<b>3,76%</b>	<b>5,48%</b>	<b>1,72%</b>	<b>46%</b>

- **Ratios financiers**

En 2024, la société a conservé l'équilibre de ses ratios par rapport à l'année 2023 :

<b>Ratios de Structure</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Actifs non courants / Total Bilan	51%	51%
Stocks / Total Bilan	27%	26%
Actifs courants / Total Bilan	49%	49%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	59%	49%
Passif non courants / Total Bilan	7%	14%
Passifs courants / Total Bilan	31%	34%
Total Passifs / Total Bilan	39%	48%
Capitaux permanents / Total Bilan	69%	66%
<b>Ratios de Gestion</b>		
Charges de personnel / Revenus	10%	11%
Résultat d'exploitation / Revenus	7%	7%
Revenus / Capitaux propres avant affectation	133%	158%
<b>Ratio de solvabilité</b>		
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	89%	78%
<b>Ratios de Liquidité</b>		
Actifs courants / Passifs courants	157%	143%
(Actifs courants - Stocks) / Passifs courants	66%	64%
Liquidités et équivalents de liquidités / Passifs courants	1%	2%
<b>Ratios de Rentabilité</b>		
Résultat net / Capitaux propres avant résultat	4%	5%
Résultat net / Capitaux permanents avant résultat	3%	4%
Résultat net / Revenus	3%	3%

- **Marge brute d'autofinancement**

La marge brute d'autofinancement s'est améliorée de 3 503 KDT (+33%) suite à la hausse du résultat net dégagé en 2024 (+885) KDT et par la hausse des dotations aux amortissements de 2617 KDT, atteignant un total de 10187 KDT en 2024

<b>En milliers TND (KDT)</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Var. en KDT</b>	<b>Var. en %</b>
Bénéfice net	25 980	2 691	3 576	885	33%
Dotations aux amortissements et aux provisions	12 055	7 570	10 187	2 617	35%
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>38 035</b>	<b>10 261</b>	<b>13 763</b>	<b>3 503</b>	<b>34%</b>

- **Distribution de dividendes**

Lors de sa réunion en date du 9 avril 2025, le conseil d'administration a décidé de ne pas proposer la distribution de dividendes au titre de l'exercice écoulé.

<b>En TND</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Résultat net	2 690 928	3 576 206
Nombre total d'actions	28 184 091	28 184 091
Bénéfice par action	0.095	0,127
Dividendes	9 018 909	0
<b>Dividendes / action</b>	<b>0,320</b>	<b>0,000</b>

## ■ Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées

La société concentre ses efforts sur l'adaptation de ses équipements et l'amélioration de la qualité et de la disponibilité machine. Nous rentrons dans la phase décisive de mise en œuvre de nos récents achats d'investissement.

## ■ Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence

La société a réussi à conforter sa position de leader sur le papier Kraft et le papier pour ondulé (testliner, cannelure et kraft liner) en Tunisie. Les investissements réalisés permettent à la société de renforcer sa position sur le marché et d'accompagner nos clients vers davantage de maîtrise de leurs coûts. Nous augmentons notre capacité à répondre à une demande importante sur la région d'Afrique du Nord où les producteurs de papier sont peu nombreux.

## 1.2 Évolution de la société et ses performances au cours des 5 dernières années

Les revenus de la société ont augmenté de 32% sur la période allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024 résultant d'une augmentation des revenus générés par l'activité Kraft et l'activité papier pour ondulé respectivement de (24%) et (44%) avec une hausse des ventes d'énergie de (4%) .

L'évolution de la structure du chiffre d'affaires entre 2019 et 2023 se présente comme suit :

	2020		2024		Variation	
	en KDT	en %	en KDT	en %	en KDT	en %
Kraft	46 674	56,5%	57 781	53%	11 107	24%
PPO	33 264	40,2%	47 952	44%	14 688	44%
Energie	2 425	2,9%	2 526	2%	101	4%
Autres	314	0,4%	565	1%	251	80%
<b>Total</b>	<b>82 677</b>	<b>100%</b>	<b>108 824</b>	<b>100%</b>	<b>26 147</b>	<b>32%</b>

## 1.3 Les indicateurs spécifiques par secteur

Le volume de la production globale a augmenté de (32%) passant de 38 776 tonnes en 2023 à 51 018 tonnes en 2024 (+ 12 242 tonnes).

Libellé	2 023	2 024	Variation en %
Production Kraft (en tonnes)	13 170	16 370	24%
Production PPO (en tonnes)	25 606	34 649	35%
<b>I. Total Production (en Tonnes)</b>	<b>38 776</b>	<b>51 018</b>	<b>32%</b>
CA Kraft	53 384 049	57 780 982	8%
CA PPO	42 826 547	47 952 305	12%
CA énergie	2 504 919	2 526 162	1%
Autres	185 410	564 925	205%
<b>II. Total Chiffre d'affaires (en TND)</b>	<b>98 900 926</b>	<b>108 824 374</b>	<b>10%</b>
CA local	98 388 780	108 397 094	10%
CA export	512 145	427 280	-17%
<b>III. Investissements (en TND)</b>	<b>16 398 613</b>	<b>16 398 613</b>	<b>0%</b>
Endettement à long et moyen terme	8 587 248	18 808 136	119%
Emprunts à moins d'un an	3 940 086	4 877 885	24%
Autres (découverts, financement de stocks, escomptes...)	38 710 523	47 397 040	22%
<b>IV. Endettement (en TND)</b>	<b>51 237 857</b>	<b>71 083 061</b>	<b>39%</b>
<b>V. Trésorerie (en TND)</b>	<b>367 022</b>	<b>844 151</b>	<b>130%</b>

Chiffres 2023 et 2024 après Audit.

## 1.4 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Les états financiers de Sotipapier arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

## 1.5 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'année 2024 devrait être marquée par une reprise de la consommation de papier et carton par rapport à 2023 qui a été une année exceptionnelle. Notre stratégie d'expansion de nos volumes vendus vers le papier pour ondulé se poursuivra, notamment après les importantes transformations de machine qui auront lieu cette année et l'année prochaine.

## 1.6 Activité en matière de recherches et développement

Des projets industriels sont mis en œuvre afin de pouvoir améliorer la propreté du papier, sa régularité et diminuer les coûts de production en limitant les temps d'arrêt.

# 2 Actionnariat

## 2.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

La société a été introduite le 28 Mars 2014 sur le marché principal de la Bourse de Tunis via la vente de 40% du capital à travers une Offre à Prix Ferme à 5 TND par action.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, réunie le 08 Juin 2022, d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant global de 800.002,500 DT, composé d'un montant au nominal de 264.243,250DT, majoré d'une prime d'émission globale de 535.759,250 DT, et ce par l'émission de 242.425 actions nominatives nouvelles de 1,090 DT chacune, majoré d'une prime d'émission de 2,210 DT par action, le capital de la société est constitué de 28 184 091 actions ordinaires comportant les mêmes droits de vote et réparties comme suit :

Libellé	2023			2024		
	Nb d'actions	Montant en DT	%	Nb d'actions	Montant en DT	%
Sango Ellis	14 146 964	15 420 191	50,19%	14 146 964	15 420 191	50,19%
S&S Ellis Holding	10 690 728	11 652 893	37,93%	10 690 728	11 652 893	37,93%
Sotipapier (*)	158 176	172 412	0,56%			
Divers public	3 188 223	3 475 163	11,87%	3 346 399	3 647 575	11,87%
<b>Total</b>	<b>28 184 091</b>	<b>30 720 659</b>	<b>100%</b>	<b>28 184 091</b>	<b>30 720 659</b>	<b>100%</b>

(\*) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2024 a décidé une réduction du capital, non motivée par des pertes, d'un montant total de 844.818,670 DT, pour ramener le capital social de 30.720.659,190 DT à 29.875.841,520 DT. Elle a donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions sur une période de douze mois aux vues de les annuler. Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions propres s'élève à 158.176 rachetées pour un coût total de 868.554 DT.

## 2.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale

Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées et ne peut, sous aucun motif, en être exclu. Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, il sera établi une feuille de présence contenant l'énonciation des noms et prénoms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre d'actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent. Les assemblées générales des actionnaires se tiennent au siège social ou en tout autre lieu du territoire tunisien.

## 2.3 Bureau de l'assemblée

Le bureau de l'assemblée est composé d'un président, de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration et le cas échéant, par un actionnaire choisi parmi les actionnaires présents.

Les scrutateurs et le secrétaire sont désignés par les actionnaires présents.

Les membres du bureau doivent certifier l'exactitude de la feuille de présence, veiller au bon déroulement de la réunion et trancher sur les différends qui peuvent surgir au cours des débats. Le bureau contrôle également le vote des résolutions et signe le procès-verbal de l'assemblée.

## 2.4 Droit de vote des actionnaires

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient.

L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

## 2.5 Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

En application de l'article 19 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 07 juin 2018 a autorisé expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce pour une durée de trois (3) ans couvrant les exercices 2018, 2019 et 2020.

# 3 Organes d'administration et de direction

Les organes d'administration et de direction sont régis par les articles du chapitre 4 « Direction de la société » des statuts de la société.

La société est administrée par un conseil d'administration avec séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

## 3.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et douze membres au plus.

### 3.1.1 Nomination des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de trois années. Ils peuvent être nommés par une assemblée générale ordinaire si au cours de cette assemblée, un ou plusieurs administrateurs sont révoqués.

La durée du mandat des administrateurs désignés, pendant le cours du mandat des autres administrateurs, expire à la fin de celle des anciens administrateurs remplacés. Le renouvellement de la nomination d'administrateurs est possible.

Un salarié de la société peut être nommé membre au conseil d'administration à condition que son contrat de travail soit antérieur de cinq années au moins à sa nomination comme membre au conseil d'administration et qu'il correspond à un emploi effectif. Les modifications apportées au contrat de travail doivent être décidées par le conseil d'administration.

Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Ne peuvent être membres du conseil d'administration :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

### 3.1.2 Mandat des administrateurs

Le conseil d'administration est composé par les membres suivants :

Nom & prénom/ Raison Sociale	Représenté(e) par	Qualité
Mr .Charles Joseph MWEBEIHA	Lui même	Membre
Mr .Nicholas Dennis	Lui-même	Membre
Mr. Mohamed Karim Siala	Lui-même	Représentant des actionnaires minoritaires
Mr. Yann Blanc	Lui-même	Administrateur indépendant
Mr .Slim Zeghal	Lui-même	Président du conseil d'administration

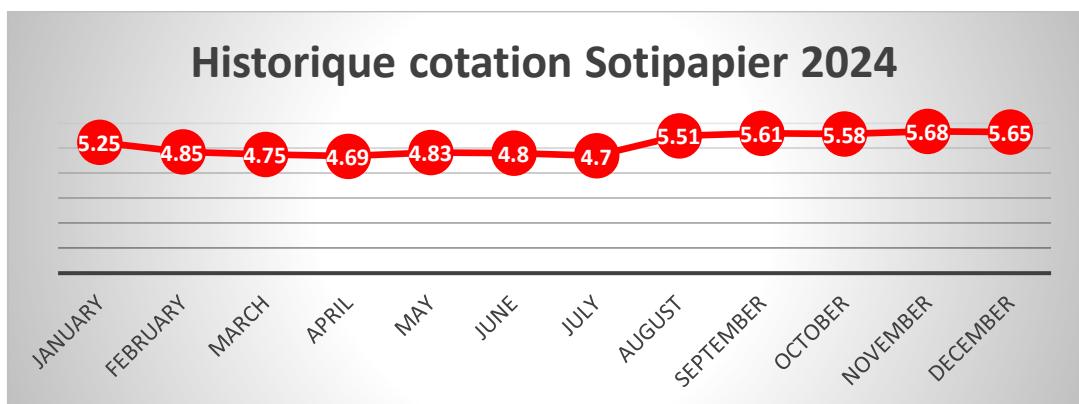
Le mandat de ce conseil d'administration couvrira les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'assemblé générale ordinaire devant approuver les états financiers clos le 31 décembre 2025.

Dans le cadre du processus de désignation d'un (1) administrateur indépendant, un appel à candidatures a été lancé et publié au Bulletin du Conseil du Marché Financier n° 7350 en date du 28 avril 2025.

À l'issue de cet appel, trois (3) candidatures ont été reçues. Après étude des dossiers et conformément aux critères d'indépendance requis, le Conseil d'Administration a décidé de retenir la candidature de Madame Fatma Rekik, qui est ainsi nommée en qualité d'Administrateur Indépendant de la Société.

## 4 Le titre en bourse

### 4.1 L'évolution du cours de bourse en 2024



Le cours de l'action SOTIPAPIER a connu plusieurs fluctuations durant l'année 2024. Il est passé de 5.25 TND au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 5,65 TND au 31 décembre 2024.

## 4.2 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- les réserves statutaires.

Sur ce bénéfice distribuable, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, généraux ou spéciaux, ordinaires ou extraordinaires dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

S'il en existe, le solde est réparti entre tous les actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

L'assemblée générale ordinaire peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La perte, s'il en existe, après l'approbation des états financiers par l'assemblée générale, est reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

La mise en paiement des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société, doit avoir lieu dans un délai de trois (3) mois à partir de ladite décision.

Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement.

Dans le cas de dépassement du délai de trois (3) mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

## 4.3 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 68 837 946 KDT avant affectation du résultat de l'exercice 2024.

Capital Social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total

<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>30 720 659</b>	<b>3 045 642</b>	<b>13 600 912</b>	<b>11 480 559</b>	<b>25 980 182</b>	<b>84 827 954</b>
<b>Affectation des résultats 2022</b>						
Résultats reportés	-	-	25 980 182	(25 980 182)	-	-
Réserves légales		26 424	(26 424)			-
Dividendes	-	-	(13 246 523)			(13 246 523)
Subv. inscrite au résultat	-	-		(81 742)		(81 742)
Résultat de l'exercice 2023	-	-			2 690 928	2 690 928
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>30 720 659</b>	<b>3 072 066</b>	<b>26308147</b>	<b>- 11 398 817</b>	<b>2 690 928</b>	<b>74190617</b>
<b>Affectation des résultats 2023</b>						
Résultats reportés			2 690 928		-2 690 928	-
Dividendes			-9 018 909			-9 018 909
Subvention TETRAPCK				1 071 142		1 071 142
Subv. inscrite au résultat						-112 556
Actions propres				-868 554		-868 554
Résultat de l'exercice 2024	-	-			3 576 206	3 576 206
	<b>30 720 659</b>	<b>3 072 066</b>	<b>19 980 166</b>	<b>-868 554</b>	<b>12 469 959</b>	<b>3 576 206</b>
						<b>68 837 946</b>

## 5 Contrôle des comptes

Le mandat de l'un des deux Commissaires aux Comptes de la Société, la société Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International), arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La Direction propose le renouvellement du mandat de Tunisie Audit et Conseil pour une nouvelle période de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027, et prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Ainsi, les deux Commissaires aux Comptes de la Société sont :

- MTBF (membre de PwC), dont le mandat couvre les exercices 2024, 2025 et 2026 ;
- Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International), dont le mandat couvre les exercices 2025, 2026 et 2027.

**Groupe SOTIPAPIER**

**Rapport annuel de gestion**

**2024**

## Présentation sommaire du Groupe Sotipapier

Au 31/12/2024, la société Sotipapier détient 99,97% du capital de la société « TUCOLLECT », 99,99% de la société Franco Tunisienne De Collecte Tri De Déchet Valorisables « SFTC », 49% de la nouvelle société SOTIPAPIER PROPCO et 70% de la société ECOGAD (nouvellement acquis) .

## Présentation des sociétés du groupe

### ➤ SFTC

La société Franco Tunisienne De Collecte Tri De Déchet Valorisables « SFTC », est une société à responsabilité limitée créée en 2014 avec un capital de 10.000 dinars.

En 2018, la société a procédé à une augmentation de capital de 2.000.000 dinars réservée à SOTIPAPIER.

La société a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous type de déchets.

SFTC est consolidée par la société mère par la méthode de l'intégration globale.

### ➤ TUCOLLECT

La société Tunisienne de Collecte &Tri « TUCOLLECT » a été créée le 04 septembre 2015 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Le Capital social est fixé à 300.000 dinars divisé en 3.000 mille parts sociales de cent (100) dinars chacune.

La société a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous type de déchets.

TUCOLLECT est consolidée par la société mère par la méthode de l'intégration globale.

### ➤ SOTIPAPIER PROPCO

La société SOTIPAPIER PROPCO a été créée le 15 décembre 2022 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Le Capital social est fixé à 5.000 dinars divisé en 500 parts sociales de dix (10) dinars chacune.

La société a pour objet principal la location des terrains et d'autres biens immobiliers.

SOTIPAPIER PROPCO est consolidée par la société mère par la méthode de l'intégration globale (contrôle exclusif de fait).

### ➤ SOTIPAPIER ECOGAD

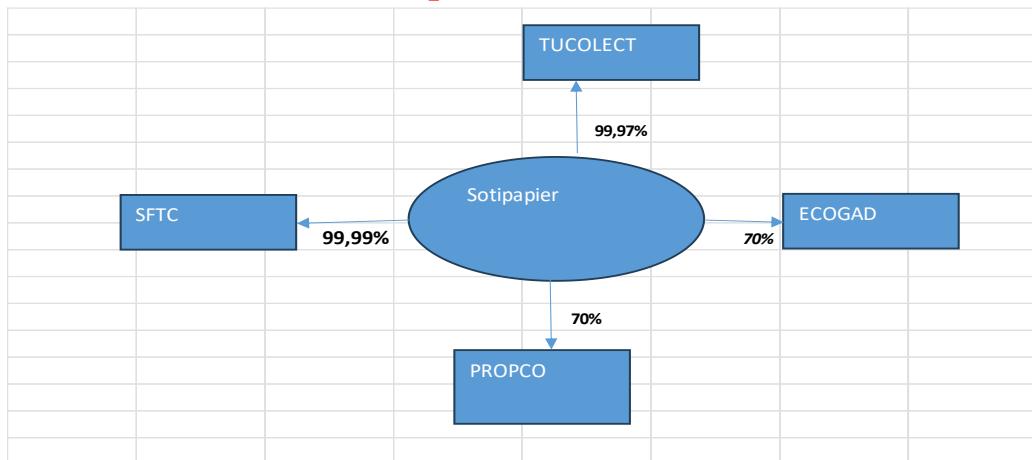
➤ La société ECOGAD a été créée le 19 Aout 2008 sous la forme de société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Au capital de 1.650.000 DT détenu à 70% par « SOTIPAPIER » depuis le 17 Mai 2024,

La société a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

ECOGAD est consolidée par la société mère par la méthode de l'intégration globale (contrôle exclusif de fait).

## Schéma financier du Groupe au 31.12 .2024



## Performance commerciale et financière

### Performance commerciale au terme de l'exercice 2024

Les revenus consolidés nets du Groupe Sotipapier ont atteint 111 millions de dinars contre 99 millions dinars en 2023, soit une croissance de 12%.

Le chiffre d'affaires est composé principalement par les ventes de SOTIPAPIER et les ventes de produits autres que le vieux papier par les filiales.

### Performance financière

#### Résultats financiers

L'exercice 2024 a été marqué par une amélioration du niveau général de la rentabilité pour le Groupe Sotipapier. Le total des produits d'exploitation au titre de l'année 2024 a totalisé 111 millions de dinars contre 99 millions de dinars en 2023, soit une croissance de (12%). Cette hausse a été par ailleurs accompagnée par une croissance proportionnelle des achats consommés qui ont atteint 39 millions de dinars contre 64 millions de dinars en 2023, soit en hausse de (16%).

Outre la hausse affichée sur les consommations matières de (19%), les autres dépenses d'exploitation ont également augmenté de (24%). L'exercice 2024 a été par ailleurs marqué par la hausse d'autres charges d'exploitation à savoir les impôt et taxes dont principalement la contribution de solidarité sociale.

Les charges d'amortissements et de provisions ont subi une augmentation passant de 7,8 millions dinars en 2023 à 11,076 millions dinars en 2024. Le résultat d'exploitation a ainsi atteint 6,9 millions dinars comparé à 6,2 millions dinars en 2023.

Les charges financières du groupe ont atteint 5,2 millions dinars contre 3,6 millions dinars en 2023 résultant principalement de la hausse des charges d'intérêts sur les crédits à moyen et Long terme et les charges d'intérêts sur financement en dinars.

# Projet de résolution

## AGO